

Demande de règlement de crédit d un tiers décédé

Par nath4564789, le 13/03/2014 à 14:50

Bonjour,

Suite au décès de mon père le 09 mars 2013, je reçois ce jour, donc 1 an après, un courrier de la poste me demandant de payer la somme de 7.700 € qui correspond au crédit souscrit, de son vivant, pour l'achat d'une voiture. Je précise qu'il n'y a eu aucune succession car ne possédant aucun bien. J'ai reçu uniquement son assurance-vie qui ne couvre, en aucun cas, la somme que l'on me réclame.

D'ou ma question : quel recours puis-je avoir ?

Merci à l'avance.

Par Tisuisse, le 13/03/2014 à 15:49

Bonjour,

Il y a fort à parier que le crédit souscrit par votre père pour l'achat de cette voiture, était doublé d'un contrat d'assurance décès (CNP - Assurance de la poste) couvrant le montant de ce crédit. Recherchez dans les documents de votre père, le contrat de souscription de ce crédit, la notion d'assurance qui y est rattachée, doit figurer dessus. A défaut, demandez à la poste qu'il vous communique le dossier de crédit.

| Par nath4564789 , le 13/03/2014 à 17:16 |
|--|
| merci pour votre réponseje vais effectivement demander a recevoir le contrat |
| |
| |
| |